

Peste Porcine Africaine : point de situation

En France

A ce jour, la France demeure indemne.
Au 12 septembre 2019 : 374 cadavres de sangliers analysés tous négatifs.

Le zonage reste inchangé depuis le mois d'avril. Le long de la Zone Blanche (ZB) au nord du département, la clôture est achevée depuis le mois d'avril également. **Le maintien de son bon état et la fermeture systématique des portes à la sortie des parcelles sont essentiels.**

Pour signaler toutes dégradations constatées sur la clôture, contactez la DDT54 au 03.83.91.40.40.

Dans la ZB, le ratissage des cadavres et le dépeuplement des sangliers se poursuivent. Même si une proportion importante de sangliers a déjà été éliminée, **les autorités font état de population de sangliers en augmentation dans certaines parties de la ZB.**

Pour signaler tout sanglier observé dans ses champs ou toute trace d'incursion récente en ZB, contactez l'ONCFS 54 au sd54@oncfs.gouv.fr

Le maintien du statut indemne du pays est un grand succès rendu possible grâce aux efforts fournis par l'ensemble des acteurs.

Maintenons la vigilance et la mobilisation de chacun pour tenir la PPA hors de France !

En Belgique

Au 30/09/2019, 827 cas ont été découverts parmi 3 864 sangliers prélevés. **Le nombre de cas est en net recul.** Le dernier animal testé positif date du 14 août dernier. Ces informations rassurent la filière française.

La lutte continue sans relâche. L'objectif est d'éradiquer la population de sangliers avant le 31/12/2019 dans les zones belges I et II (zone infectée + zones d'observation renforcée et de vigilance). Pour ce faire, le gouvernement belge a décidé d'interdire à nouveau l'accès aux forêts des zones infectées aux promeneurs et cyclistes (application au 04/10/2019).

Dans le reste du monde

Le nombre de cas PPA continue d'augmenter en Europe centrale et de l'Est :

→ En Bulgarie, la PPA est découverte à la mi-juillet dans plusieurs gros élevages industriels. Les trois « compartiments » sont désormais touchés : sangliers, porcs de basse-cours et porcs d'élevages professionnels.

→ La Slovaquie, jusqu'alors indemne et exemplaire en terme de vigilance, a déclaré son premier cas le 23 juillet. L'origine est vraisemblablement due à la

proximité avec une zone fortement infectée de Hongrie. Très rapidement, la situation passe à un niveau alarmant : 10% des élevages hors-sol du pays sont mis hors d'état de produire en une semaine. La Slovaquie est donc le 10^{ème} État membre de l'UE à être infecté par la PPA d'origine caucasienne.

→ La Hongrie a déclaré en septembre la PPA dans la faune sauvage sur un nœud de communication routière signifiant une extension à l'Ouest. Cette localisation met directement en danger les territoires autrichien et occidentaux.

Cette déclaration rend nécessaire la vigilance de chacun sur le respect de la biosécurité des élevages et des transports, que ce soit pour le circuit de charcutiers ou reproducteurs :

- Contrôle de la propreté des véhicules avant mise à quai pour 1^{er} chargement,
- Connaissance et respect des plans de marche,
- Désinfections pour les véhicules réalisant des transports à l'export.

A noter enfin que la PPA contamine les élevages de Corée du Sud (1^{er} cas au 17/09). Des milliers de porcs sont abattus. Le pays va sans doute devoir importer depuis chez nous aussi, en plus des USA.

Formations biosécurité en Grand-Est

En Alsace, animée par Mme Mathilde ARESI, conseillère CDA spécialisée porcins

→ **14/10/2019** ou **28/10/2019** à Sainte Croix en Plaine

→ **23/10/2019** ou **13/11/2019** à Obernai

Inscription Chambre d'Agriculture d'Alsace : 03.88.19.17.34 / mathilde.aresi@alsace.chambagri.fr

En Lorraine, animée par le Dr Pascal MESSIN, vétérinaire

→ **05/11/2019** à Laxou (inscription GDS 54 : 03.83.93.44.76 / c.dargent@gds54.com)

→ **19/11/2019** à Metz (inscription GDS 57 : 03.87.66.12.63 / hinschberger@gdsb-moselle.asso.fr)

Formation sur demande dans les **Vosges**. Renseignements GDS 88 : 03.29.68.20.10 / thibaut.eve@gds88.com)

En Champagne-Ardenne, animée par le Dr MAURICE, vétérinaire

→ **19/11/2019**, à Troyes (inscription CDA 10 : 03.25.43.72.88 / tiffany.gomez@aube.chambagri.fr)

Durée : 1 journée (7h00)

Objectifs : Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la PPA. Être capable de concevoir et gérer mon plan de biosécurité. Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène sur mon exploitation porcine.

En partenariat avec :



Pour rappel, la formation doit être suivie en 2019 car il sera obligatoire de l'avoir suivie à compter du 1^{er} janvier 2020.

Une dérogation est possible pour les « petits détenteurs » de porcs de compagnie ou pour l'autoconsommation. Si c'est votre cas, nous vous invitons à **vous rapprocher au plus vite de votre DDPP** pour vous en assurer (En Meurthe-et-Moselle : 03.57.29.16.20.).